



# PROGRAMMES D'APPUI DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE (EX CCG) - ANNEXES

## PROGRAMMES DE COFINANCEMENT

Financement intermédiaire	Cofinancement avec les banques			
	Mezzanine PME	Renovotel	Ligne Française	Green Invest
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre crédit bancaire et prise de participation</li> <li>• Prêt subordonné au remboursement par l'entreprise de toutes ses autres créances bancaires.</li> </ul>	Projets de rénovation des établissements d'hébergement touristique éligibles.	Projets portant sur l'achat de biens et services en faveur des PME marocaines (prestations d'étude et formations incluses).	Projets orientés autour des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la valorisation des déchets.	Projets de création ou d'extension d'entreprises promues au Maroc, directement par des Marocains Résident à l'étranger (MRE).
Entreprises bénéficiaires				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité industrielle à 20% minimum</li> <li>• Souffrant de sous-capitalisation</li> <li>• Pas en redressement ou liquidation judiciaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'hébergement touristique avec au moins 5 ans d'activité</li> <li>• En situation de régularité vis-à-vis de l'administration fiscale et CNSS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffre d'affaires annuel inférieur à 25 M€</li> <li>• Capital majoritairement marocain.</li> </ul>	Startups innovantes dans les secteurs verts et le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être Marocain Résident à l'étranger</li> <li>• Ayant effectué un retour définitif durant une période maximale d'une année avant la demande.</li> </ul>
Financement et conditions				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt subordonné plafonné à 10 MDH</li> <li>• Durée 10 ans, dont un différé pouvant atteindre 5 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes financés à hauteur de 35% à 45% maximum des investissements plafonné à 20 MDH</li> <li>• Durée 12 ans dont un différé de 2 ans.</li> </ul>	Ligne Française entre 100.000 € et 3 millions € sans excéder 60% à 75% du financement externe total hors Don <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de 12 ans dont 5 ans maximum de franchise en principal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement à hauteur de 40% avec un plafond de 10 MDH</li> <li>• Durée de 12 ans maximum, dont 4 ans maximum de différé en principal.</li> </ul>	Financement à hauteur de 10% sous forme de contribution non remboursable avec un plafond de 5 MDH sous réserve d'investissement.



## HAUT DU BILAN & INNOVATION : RENFORCEMENT DE LA CAPITALISATION DES TPME

Financement haut du bilan	
Fonds Publics Privés (FPP)	Damane Capital Risque
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement et financement du haut du bilan des PME</li> <li>À travers 2 fonds d'investissement: 3P FUND (400 MDH) et PME CROISSANCE (453 MDH).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisés par les sociétés de capital-risque.</li> </ul>
Entreprises bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises de droit marocain en création ou déjà existante</li> <li>Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.</li> <li>Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 100 Millions de Dirhams.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sociétés de droit marocain, non cotées en bourse, ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services</li> <li>N'ayant pas fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.</li> </ul>
Conditions de Financement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations en fonds propres et/ou quasi-fonds propres</li> <li>Tickets moyens de 10 à 30 MDH</li> <li>Compartiments concernés: Création, Développement, Transmission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apports en fonds propres ou quasi-fonds propres</li> <li>Garantie à hauteur de 60% des prises de participation avec un plafond de garantie de 5MDH pour les entreprises innovantes (50% pour les autres projets).</li> </ul>

## HAUT DU BILAN & INNOVATION : STARTUPS ET APPUI À L'ÉCOSYSTÈME INNOVATION

Financement de projets innovants			
Innov Idea	Innov Start	Innov Risk	Innov Dev
Aide financière plafonnée à 100.000 Dirhams par porteur de projet (200.000 Dirhams en cas d'entreprise constituée de plusieurs associés).	Prêt d'honneur plafonné à 250.000 Dirhams par porteur de projet (500.000 Dirhams en cas d'entreprise constituée de plusieurs associés).	Avance remboursable dont le montant est plafonné à 50% des apports des investisseurs externes, sans dépasser 2 millions de Dirhams.	Prêt participatif à hauteur de 50% des apports des investisseurs externes, plafonné à 3 millions de Dirhams.
Entreprises bénéficiaires			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Porteur de projet ou entreprise nouvellement créée</li> <li>Validée par une structure labellisée CCG</li> <li>Idée innovante (nouveau produit, nouveau process, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porteur de projet ou entreprise nouvellement créée</li> <li>Validée par une structure labellisée CCG</li> <li>Idée innovante (nouveau produit, nouveau process, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprise en création ayant réussi une levée de fonds</li> <li>Besoin de fonds de roulement pour financer l'exploitation, trésorerie ou frais de commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PME de droit marocain en phase de croissance, ayant levé des fonds</li> <li>Besoin de fonds pour financer l'exploitation ou l'investissement.</li> </ul>
Conditions de remboursement			
	Remboursement sur une durée de 5 ans avec 2 ans de différé.	Remboursement sur une durée de 5 ans avec 1 an de différé.	Remboursement sur une durée maximale de 8 ans avec un différé de 2 ans.



## DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES : PETITES ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJETS

### Financement des petites entreprises et porteurs de projet

DAMANE INTELAK	INTELAK AL MOUSTATMIR EL QARAWI	START TPE
Garantie des crédits d'investissement et d'exploitation de 1,2 millions de dirhams (Quotité de 80%).	Garantie des crédits d'investissement et d'exploitation de 1,2 millions de dirhams maximum accordés aux entreprises exerçant dans le monde rural (Quotité de 80%).	Prêt d'honneur destiné à financer les besoins en fonds de roulement liés à des crédits bancaires à moyen et long terme (Quotité 20%).
Conditions d'éligibilité		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes porteurs de projet ou entreprises innovantes de droit marocain, avoir comme activité la production de biens/de services.</li> <li>Moins de 5 ans d'existence et Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes porteurs de projet, entreprises innovantes de droit marocain ou petites exploitations agricoles, avoir comme activité la production de biens/de services dans le monde rural.</li> <li>Moins de 5 ans d'existence et Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes porteurs de projet, entreprises innovantes de droit marocain ou petites exploitations agricoles, avoir comme activité la production de biens/de services</li> <li>Avoir bénéficié d'un crédit bancaire à moyen et long terme de 300.000 dirhams maximum garanti par DAMANE INTELAK ou INTELAK AL MOUSTATMIR EL QARAWI</li> </ul>
Caractéristiques de l'instrument		
Garantie à hauteur de 80% du crédit à un taux de 2%, plafonnée à 1,2 millions de Dirhams.	Garantie à hauteur de 80% du crédit à un taux de 1,75%, plafonnée à 1,2 millions de Dirhams.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le prêt à hauteur de 20% maximum du montant du crédit bancaire à moyen et long terme à taux 0, plafonné à 50.000 Dirhams</li> <li>Remboursable en une seule fois après une franchise de 5 ans.</li> </ul>



## DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES : GARANTIES EN SITUATION DE CRISE / COVID-19

Garanties en cas de crise	
DAMANE OXYGÈNE	GARANTIE AUTO-ENTREPRENEURS COVID-19
Garantie de crédit de trésorerie exceptionnel en faveur des entreprises impactées par la crise COVID-19 (quotité de 95%).	Garantie pour les crédits bancaires en faveur des Auto-Entrepreneurs impactés par la crise COVID-19.
Conditions d'éligibilité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TPME (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 200 millions de Dirhams).</li> <li>• Entreprises de Taille Intermédiaire (chiffre d'affaires compris entre 200 et 500 millions de Dirhams).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-Entrepreneur inscrit au registre RNAE, n'ayant pas bénéficié de la garantie Damane Oxygène</li> <li>• Ne pas être en cessation de paiement et avoir fait une déclaration fiscale datant de moins d'un an et au plus tard le 30 avril 2020.</li> </ul>
Descriptif de la Garantie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes de fonctionnement existantes: Découvert à hauteur de 20% de ces lignes, plafonné à 20 millions de Dirhams, si insuffisant alors plafond équivalent à 3 mois de charges courantes.</li> <li>• Pas de ligne de fonctionnement existantes: les banques peuvent accorder un découvert exceptionnel dans la limite de 5 millions de Dirhams et à 3 mois de charges courantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équivalent de 3 mois du chiffre d'affaires calculés sur la base de la dernière déclaration fiscale avec un plafond de 15.000 Dirhams.</li> </ul>
Modalités de remboursement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement in fine au plus tard le 31 décembre 2020</li> <li>• En cas d'incapacité de remboursement, possibilité d'amortissement sur une période maximum de 5 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursable à taux 0%, sur une durée de 3 ans dont un an de différé.</li> </ul>